

# Ordonnance

Des generaux des monnoyes  
 Aux gardes et maîtres particulier de la  
 monnoye de Rouen;  
 Pour la creüe du marc d'or  
 Du 23. Aouen 1386.

**Notte** vous mandons que tanton en  
 sans delay ces lettres veues vous clouez  
 la boëtte d'or de la dite monnoye, en faites  
 inventaire de tout ce qui s'era en icelle  
 en la maniere accoustumee, en ce fais  
 faites convenir pardevant vous les changeurs  
 et marchands frequentans lad. monnoye  
 en leurs dites qu'ils auront de chacun marc  
 d'or fin qu'ils apporteront en icelle monnoye  
 dix sols tournois de creüe outre le prix des  
 present, ainsi auront pour marc d'or fin  
 soixante six liures tournois, lequel prix  
 leur baillez et payez d'orenavant en faisant

nouvelles boëttes en nouveaux papiers de  
de destiurance et ladicte boëtte cloze nous  
envoyez par seur et certain ménager  
le plus bref que vous pourrez et si vous  
prenez diligemment garde de faire faire  
beaux deniers bien ronds et tres bien monnoyez  
aucun que vous les passez a la destiurance,  
et ainsi vous escrivez combien il sera  
venu de billon pour cause de cette creüe  
et a quel jour vous aurez receu ces lettres  
et public' aux marchands ladicte creüe  
avec l'estai de ladicte monnoye si gardes  
qu'en ce naye' deffaut escrire a paris le 23.  
d'ouvi mil trois cens quatre vingt six. 1.